



Résidence du Parc

Etablissement d'Hébergement pour Personnes
Agées Dépendantes



EHPAD DE NEXON



5, rue des Ecoles
87800 NEXON

Téléphone : 05.55.58.31.22



Courriel :
administration@ehpad-nexon.fr

Site internet :
<http://ehpad-nexon.fr>



La Résidence du Parc vous accueille



LE MOT DE BIENVENUE

Les membres du personnel, le Conseil d'Administration et le Conseil de la Vie Sociale sont très heureux de vous accueillir à la Résidence du Parc.

Ce livret d'accueil vous est remis afin de vous permettre de mieux comprendre ce que notre établissement peut vous proposer comme accompagnement.

Il a été conçu à votre attention et à celle de vos proches pour que vous disposiez de toutes les informations utiles relatives à votre arrivée et à votre lieu de vie. L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous souhaitons un bon séjour parmi nous et soyez assurés de tout notre dévouement.

La Direction,

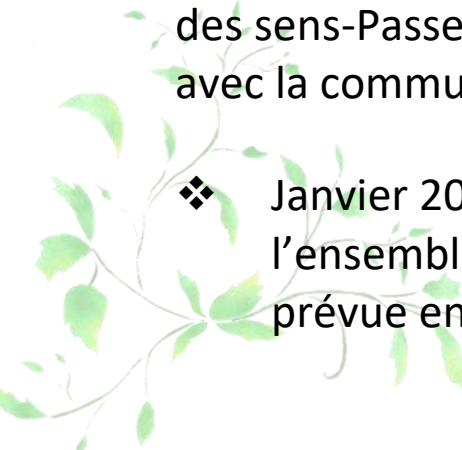
SITUATION GEOGRAPHIQUE

Située dans l'enceinte même du parc du château, à quelques mètres du centre bourg, la Résidence du Parc dispose d'un emplacement privilégié au cœur de la cité et à l'intérieur du site classé à proximité du château de Nexon, aujourd'hui propriété communale.

Nexon, étape sur la route de Richard Cœur de Lion, est située à 23 km au sud de Limoges, desservie par réseaux ferrés, routiers et autobus, ce qui lui confère une place non négligeable de station touristique, ville fleurie et Pôle Régional des Arts du Cirque.



HISTORIQUE

- ❖ Au 1er mars 1990, la Résidence ouvre ses portes.
 - ❖ En 1993, construction de la salle polyvalente.
 - ❖ Automne 1995, création et aménagement du « Jardin des sens-Passerelle entre les générations » en partenariat avec la commune (parrainage et première plantation).
 - ❖ Janvier 2021 à aujourd'hui : Restructuration de l'ensemble de l'établissement avec une fin des travaux prévue en septembre 2024
- 

AMENAGEMENT DES CHAMBRES

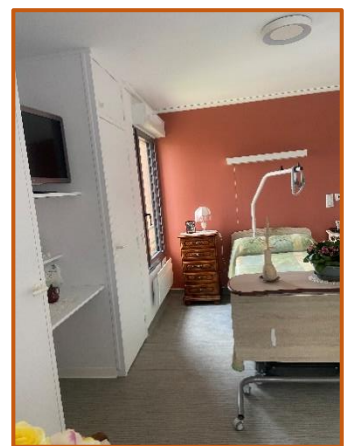
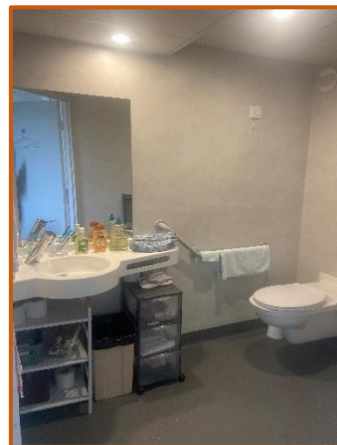


L'établissement dispose de 71 lits dont 6 places d'hébergement temporaire. Les chambres sont réparties sur 3 niveaux :

- ❖ Le rez-de-chaussée avec 9 chambres.
- ❖ Le premier étage avec 36 chambres.
- ❖ Le deuxième étage avec 26 chambres.



Chaque chambre a une superficie d'environ 20m² y compris la salle d'eau. Toutes les chambres ont été rénovées entre 2022 et septembre 2024. Le mobilier est adapté à l'état de santé de la personne. Chaque chambre est personnalisable avec vos effets personnels (petits mobiliers, cadre photo, TV...). Une prise de télévision et une prise de téléphone sont prévues dans chaque chambre ce qui permet de faire installer l'appareil désiré dès son arrivée.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La Résidence du Parc est un établissement public autonome, avec un Conseil d'Administration composé de membres délibérants et de membres consultatifs, présidé par le maire de Nexon.

Son administration est assurée par un directeur, nommé par le Centre national de gestion. Il est responsable de la bonne marche de l'établissement et ordonnance les dépenses et les recettes dans le cadre du budget.

La comptabilité est assurée par le comptable public du Service de gestion comptable de Saint-Yrieix-la-Perche.

Le personnel relève de la Fonction Publique Hospitalière.

Le Conseil de la Vie Sociale, constitué de résidents, de représentants des familles et du personnel donne son avis sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, l'organisation intérieure de la vie quotidienne, les activités... Il peut saisir le directeur de tout sujet qui le préoccupe.



PROCEDURE D'ADMISSION



L'admission à la Résidence du Parc est prononcée par le Directeur au vu de la liste d'attente et de l'avis formulé par la commission médico-administrative ou admission.

Le prix de la journée est composé du tarif d'hébergement et du ticket modérateur. Ces deux tarifs sont arrêtés par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Selon le degré de dépendance de la personne, il est possible de déposer un dossier de demande d'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) auprès du Conseil Départemental. Vous pouvez également demander le bénéfice de l'aide au logement.

Si vos ressources ne vous permettent pas de régler les frais de séjour en totalité, vous pouvez déposer un dossier de demande d'aide sociale.

*Les frais de séjour sont facturés mensuellement à terme échu.
Une caution de la valeur d'un mois de facturation est demandée à l'admission.*



LA VIE QUOTIDIENNE



VOTRE CHAMBRE

Les chambres sont meublées par l'établissement et disposent d'une salle de bain avec douche, lavabo et meuble de rangement ainsi qu'un WC.

Vous pouvez installer du petit mobilier et des objets afin de personnaliser cet espace. Vous avez la possibilité de vous faire installer le téléphone.

Chaque chambre est équipée d'un système d'appel garantissant 24 heures sur 24 l'intervention du personnel.

VOTRE LINGE

Il vous est demandé d'apporter vos vêtements personnels. Ces vêtements devront être identifiés par des étiquettes avec vos noms et prénoms soit par vos soins, sinon la Résidence s'en chargera sans frais supplémentaires. Les draps, les serviettes et gants de toilette et les serviettes de table sont fournis par l'établissement. Un service de lingerie externalisé sur l'Ehpad de Châlus s'occupe du lavage du linge.

Il est rappelé que le trousseau personnel doit être renouvelé en fonction de l'usure des vêtements. Il en est de même pour le nécessaire de toilette (savonnettes, dentifrice, eau de Cologne, brosse à dents...).



VOTRE COURRIER

Il sera distribué tous les matins par un agent de l'établissement.

Pour expédier votre courrier, vous avez la possibilité de le déposer dans la boîte prévue à cet effet, située au secrétariat.

VOS REPAS



Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 7h30.

Les repas sont pris en salle de restaurant dans un cadre agréable. Ils peuvent être servis en chambre pour raisons médicales.

Les menus sont élaborés par nos cuisiniers conseillés par une diététicienne extérieure. Ils peuvent être adaptés à votre état de santé sur prescription médicale et selon les goûts alimentaires.

LE TELEPHONE

Un branchement par un opérateur est possible dans chaque chambre. Un numéro personnel est attribué à chaque résident. Il est possible de garder votre numéro actuel en effectuant une portabilité.



LE CULTE

Les ministres du culte des différentes confessions peuvent vous rendre visite si vous en exprimez le souhait.

VOS PROCHES



Parents et amis sont les bienvenus.

Nous savons que leur présence auprès de vous est d'un grand réconfort.

Aucune heure de visite n'est imposée, néanmoins, il est demandé aux visiteurs d'éviter dans la mesure du possible, les heures de repas et les heures trop tardives et de se conformer aux règles du bien vivre ensemble.

Vous avez la possibilité d'inviter des parents ou amis à déjeuner ou à dîner en réglant le prix de ces repas. Il est demandé de prévenir le personnel 48 heures à l'avance.

Plusieurs bénévoles interviennent dans l'établissement. Par leur présence et leurs paroles, ils vous apportent soutien et réconfort.

LES SORTIES



Vous êtes tout à fait libre de sortir seul(e), en famille ou avec des amis. N'oubliez pas, cependant, d'avertir le personnel de votre absence.

LE COIFFEUR



À votre demande, les coiffeurs interviendront, à titre payant, soit dans l'établissement, soit sur rendez-vous à leurs salons. Les résidents ont le libre choix de leur coiffeur.

LES SOINS D'ESTHETIQUE

Une fois par mois, l'animatrice effectue des soins d'esthétique ainsi que des coupes/brushings simples.



LES SOINS DE PEDICURE



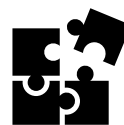
Comme pour les autres intervenants, vous disposez du libre choix. Un pédicure podologue rémunéré par l'établissement intervient une fois par mois pour les résidents diabétiques

LES ANIMAUX

Les animaux des visiteurs sont autorisés s'ils ne présentent pas de danger ou de nuisances pouvant troubler le bon fonctionnement des services ou de la sécurité des résidents. Il en est de même pour les animaux des visiteurs.



LES ANIMATIONS



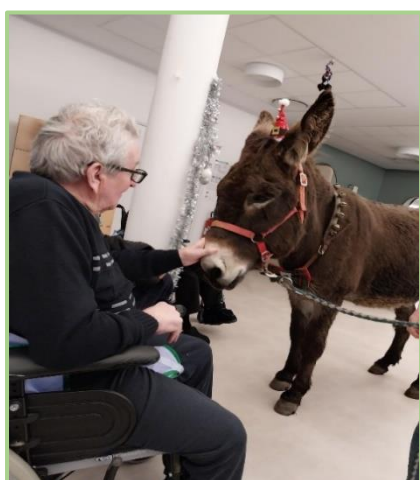
L'établissement offre des animations variées axées sur le plaisir et le bien vivre ensemble.

La participation de vos proches est la bienvenue. Un atelier mémoire, des séances de projection, un atelier gym douce, des jeux de cartes et de société, la lecture du journal, des ateliers musicaux, les fêtes d'anniversaires, les dégustations et les goûters à thème...

Mais aussi des sorties extérieures : restaurant, balnéothérapie, marche, pique-nique, courses en ville, visite d'expositions...

L'écho des joyeux résidents, journal local de l'établissement, donne régulièrement des nouvelles de l'EHPAD à vos proches et à vous-mêmes.

De même, l'Amicale des Joyeux Aînés de la Résidence Fleurie participe au financement de sorties et cadeaux à diverses occasions.



ORGANISATION MEDICALE ET SOIGNANTE



Vous bénéficierez d'un accompagnement médical et paramédical personnalisé.

Dans le cadre du libre choix de votre médecin et des intervenants paramédicaux (kinésithérapeutes, podologue-pédicures, orthophonistes le cas échéant), ces derniers interviendront à titre libéral dans l'établissement. Néanmoins, depuis 2021, l'établissement a opté pour l'option du forfait global de soins et rémunère directement les prestations de certains intervenants. Si vous le souhaitez, nous vous indiqueront la liste des médecins libéraux intervenant au sein de la résidence.

Un médecin coordinateur, gériatre et une cadre de santé encadrent notre équipe soignante composée :

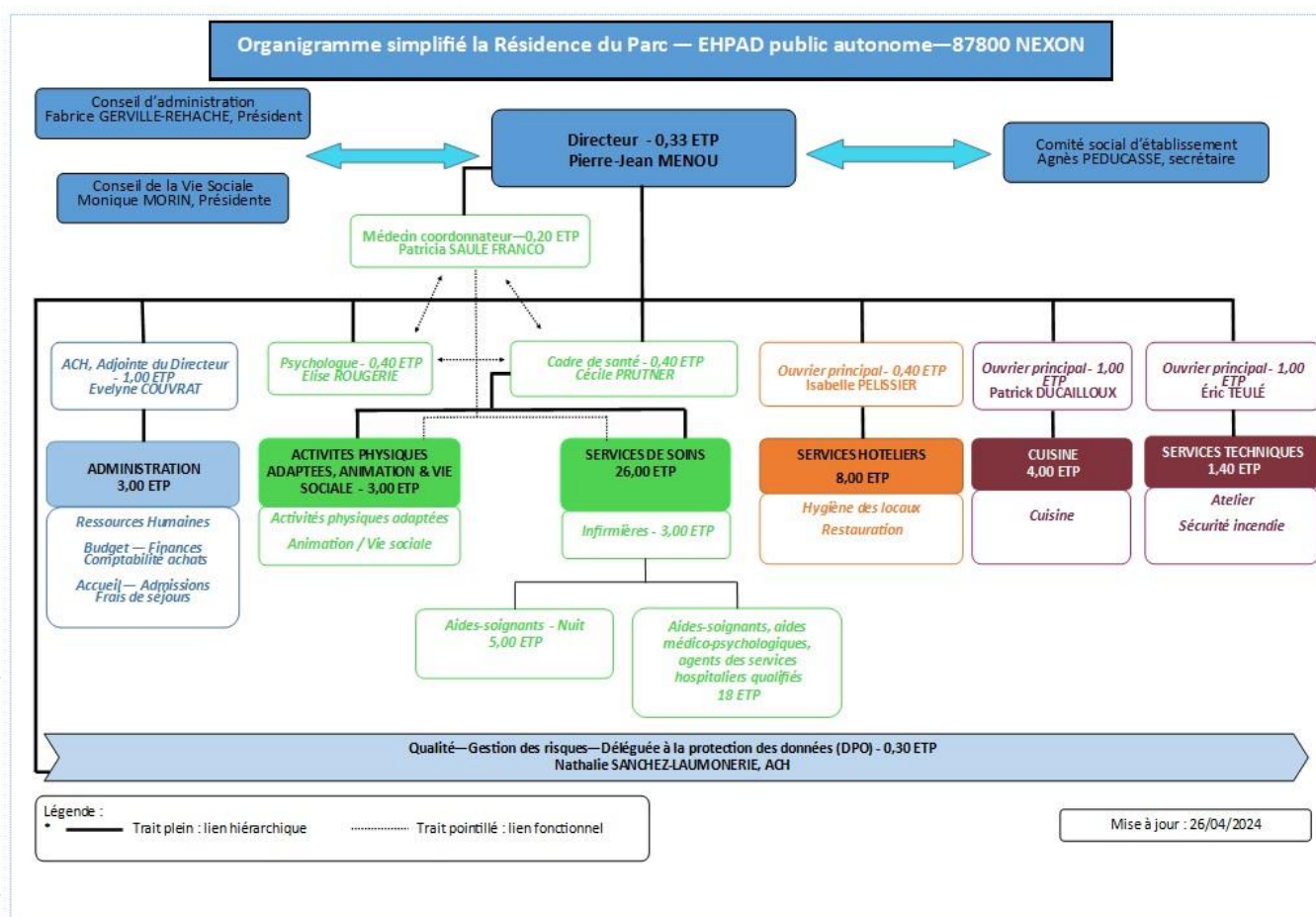
- D'infirmières diplômées d'Etat
- D'aides-soignantes et d'aides médico-psychologiques
- D'agents de service hospitalier qualifiés

Cette équipe est complétée par une psychologue à votre écoute et à celle de vos proches le cas échéant.



Pour le bon fonctionnement, l'entretien et la vie quotidienne de l'établissement, un ensemble de personnels et de services sont à votre écoute :

- Une équipe administrative
- Un service hôtelier, chargé de la restauration, de l'entretien des locaux, dont votre chambre
- Une équipe d'animation
- Un intervenant en activité physique adaptée
- Une équipe de cuisinier
- Une responsable qualité
- Un service technique



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉ DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1 – Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2 – Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif – adapté à ses attentes et à ses besoins.

3 – Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4 – Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5 – Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles

6 – Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7 – Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8 – Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9 – Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10 – Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11 – Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12 – La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13 – Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14 – L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.